

Informations aux parents d'élèves de 1 CAP SAPVER

Pièces jointes à ce courrier :

- Coupon BAFA
- Liste des fournitures
- Courrier et coupon séjour d'intégration
- Fiche « Information aux familles »

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant au Lycée Saint-Martin.

⇒ **Sa rentrée aura lieu le lundi 1er septembre 2025 à 8h10.**

La photo de classe et individuelle est prévue le vendredi 5 septembre.

Les élèves seront sollicités pour participer aux Portes Ouvertes les **vendredi 7 novembre, le samedi 8 novembre 2025 et le mercredi 11 février 2026.**

Une attestation d'assurance scolaire est à demander auprès de votre assureur et à fournir le jour de la rentrée au professeur principal

Stages

Cette année, votre enfant devra effectuer 8 semaines de stage réparties en 3 périodes sur l'année. Ceux-ci étant obligatoires pour la validation du diplôme.

Ces stages recouvrent les 2 domaines de la formation :

- Accueil-Vente
- Services aux Personnes

Voici les dates de stage :

- **du lundi 17 novembre au 6 décembre 2025 en lien avec les services aux personnes,**
- **du lundi 30 mars au 18 avril 2026 en lien avec la vente et l'accueil,**
- **du lundi 22 juin au 4 juillet 2025 en lien avec l'un des deux secteurs au choix de l'élève.**

Nous vous informerons plus précisément à la rentrée sur les modalités précises de l'organisation des stages :

- **Recherche**
- **Feuilles à compléter**

Pour chacun de ces stages, il y a des objectifs précis et des activités à réaliser, tout cela dans le but de constituer sur les 2 années de formation le dossier de stage sur lequel repose l'épreuve terminale de l'examen.

En vue de cela, nous nous réservons la possibilité de refuser un lieu de stage qui ne correspondrait pas aux attentes de la formation. Nous vous précisons que le temps de travail sur le lieu de stage est de 32 heures minimum par semaine.

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, les stages des élèves sont rémunérés. Afin de faciliter la mise en œuvre, **chaque élève doit ouvrir un compte en banque et fournir un RIB à son nom** à la rentrée scolaire

Stage BAFA

Dans le cadre d'un partenariat avec l'IFAC, le lycée proposera aux élèves qui le souhaitent, et qui répondent aux conditions (avoir **16 ans révolus le 1er jour du stage**) de passer le stage de base 'Formation Générale' d'une durée de 8 jours en fin d'année scolaire du 22 juin au 26 juin et du 29 juin au 1er juillet 2026.

Une réunion d'information à destination des élèves intéressés aura lieu en début d'année. Si votre enfant est intéressé par cette opportunité, nous vous remercions de compléter le coupon joint et de le remettre au professeur principal le jour de la rentrée scolaire.

Tournez SVP

Activités pédagogiques

Dans le cadre de l'enseignement professionnel, nous serons amenés à programmer des activités et des sorties pédagogiques (culturelles et/ou professionnelles), impliquant des déplacements et des coûts. Pour réaliser ces déplacements qui sont tous accompagnés d'un travail pédagogique, un forfait annuel a été fixé (cf site internet du lycée : Participation des familles).

Ces activités s'inscrivent dans le programme de la formation et sont utilisées en cours.

Par ailleurs, afin de minimiser le coût des séjours, les élèves sont impliqués dans des actions de vente ponctuelles au cours de l'année.

Pièce d'identité

Nous vous demandons de faire les démarches nécessaires pour que votre jeune ait une pièce d'identité valide pour l'examen du CAP et le séjour.

Réunion de rentrée

Nous vous informons que la réunion d'information aux parents aura lieu le **mardi 9 septembre 2025**. Nous vous précisons les modalités à la rentrée.

Subventions équipement professionnel Conseil Régional

Le Conseil Régional des Pays de la Loire reconduit à la Rentrée 2025 l'attribution des « crédits d'équipement professionnel » destinés à l'acquisition du premier équipement afin d'en alléger le coût pour les familles. Il restera à votre charge la somme de 12 €, prélevée sur la facture de septembre.

L'établissement a la charge d'effectuer les achats suivants : tunique, sabots, polo...

L'élève bénéficiaire de l'équipement en est propriétaire et est responsable de son entretien.

Les élèves de 2ndes Bac pro et de 1^{ère} CAP se verront équipés d'un ordinateur portable fourni par le Conseil Régional des Pays de la Loire au cours du 1^{er} trimestre.

Les modalités de mise à disposition de ce matériel seront communiquées à la rentrée.

Cours du mercredi

Les élèves de 1^{ère} CAP auront cours un mercredi sur deux.



Liste des fournitures à prévoir pour la rentrée - Classe de 1 CAP SAPVER

Le matériel scolaire de 1^{ère} année servira également en classe de Terminale CAP.



Français

- 1 classeur souple
- Pochettes transparentes
- Feuilles 21*29.7 cm, grands carreaux
- 1 mini-dictionnaire Larousse



Communication

- 1 chemise cartonnée



Anglais

- 1 cahier (sans spirale) 24x32 cm, gds carreaux, 48 p.



Mathématiques

- 1 protège-documents 60 vues
- 1 cahier de brouillon
- 1 équerre
- 1 rapporteur
- 1 compas
- 1 règle graduée de 30 cm
- 1 calculatrice



Histoire-géo – ESC

- 1 protège document 60 vues



Sciences économiques

- 1 protège-documents 60 vues



Sciences

- 1 classeur
- Intercalaires
- Pochettes transparentes



Education du consommateur – connaissance des publics

- 1 classeur souple jaune
- Pochettes transparentes
- 6 Intercalaires

Vie de classe :

- 1 chemise cartonnée



Cuisine - entretien

- 1 protège-documents 60 vues rouge
- 2 Pochettes transparentes
- 1 blouse blanche en coton, propre et repassée à chaque cours
- 2 torchons vaisselle et 1 essuie-mains
- 1 manique
- 2 boîtes hermétiques carrées de 2 litres



Vente

- 1 classeur souple
- Feuilles mobiles blanches perforées, gds carreaux

MIP

- 1 protège-documents 60 vues vert
- 1 petit cahier vert



Stages

- 1 chemise à 3 rabats bleue
- 1 protège-documents 60 vues bleu



EPS

- Tenue de sport adaptée
- Vêtement de pluie : type K-way
- 1 gourde



Trousse

- Crayons de couleur, crayons feutres, crayon bille (bleu, noir, vert, rouge)
- Crayon de bois
- Surligneurs
- 1 paire de ciseaux à papier à bouts ronds
- 1 bâton de colle



Divers

- Feuilles de copies doubles blanches 21x29,7 cm, gds carreaux
- Feuilles de copies simples, gds carreaux
- Pochettes transparentes
- 1 agenda

Informatique

- Ecouteurs jack





BAFA

**Du 22/06/2026 au 29/06/2026
et du 29/06/2026 au 01/07/2026**

Coupon à remettre au Professeur Principal le jour de la rentrée.

☞ Cette proposition ne concerne que les élèves intéressés par la formation BAFA et ayant 16 ans le 21/06/2026.

Mme/M. :

Responsable légal de l'élève :

Informe le lycée St Martin que son enfant **est intéressé par le stage BAFA et aura 16 ans le 21/06/2026.**

N.B. : Ce coupon ne vaut pas engagement, mais nous permet d'anticiper une organisation.

Le Signature,



Lycée Professionnel Privé Saint-Martin

4 ter Avenue des Mésanges

44270 Machecoul – St Même

■ 02 40 78 51 27 – accueil@saintmartin-machecoul.fr

Machecoul, le 25 juin 2025

A Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
de 1^{ère} CAP et Terminale CAP

Objet : modalités du séjour d'intégration à Angers

Madame, Monsieur,

Dans la perspective du séjour à Angers qui se déroulera du mardi 16 septembre au jeudi 18 septembre 2025, nous vous faisons part par la présente des modalités de ce séjour.

☞ **Le départ s'effectuera le mardi 16 septembre à 8h30 (Rendez-vous à 8h10) au lycée, 4ter Avenue des Mésanges**

et

☞ **Le retour le jeudi 18 septembre 2025 vers 17h30 au lycée**

Il vous est demandé de **prévoir une collation et un pique-nique pour le mardi 16 septembre**. Tous les autres repas sont prévus par nos soins. Pensez alors à désinscrire votre enfant du self 1 semaine avant le départ.

Le séjour est organisé par Le Lycée St Martin. Nous serons hébergés à **Ethic étapes, Avenue du Lac de Maine 49000 ANGERS** (Tél. : 02.41.22.32.10) et le transport est assuré par l'entreprise NOMBALAIS MOBILITE de Challans.

Une liste indicative de matériel nécessaire vous est jointe à ce courrier.

Les modalités de paiement et une autorisation parentale de sortie scolaire vous sont également adressées sous ce pli, ainsi que les modalités des règles de comportement à adopter lors du séjour, documents à nous retourner signés au plus vite.

Une réunion d'information sera organisée avant le départ en septembre

Souhaitant un excellent séjour à votre enfant, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Les accompagnateurs du séjour,

Cheffe d'établissement

Mme PLANTIVE

Mme PASQUET

M. VINCENT

Mme RODRIGUEZ

*P.J. : - Le déroulement du séjour
- Liste indicative du matériel
- L'autorisation parentale de sortie
- Les règles de vie du séjour
- Les modalités de paiement du séjour*



Découvrez toutes nos formations professionnelles sur notre site internet : www.saintmartin-machecoul.fr



Lycée Professionnel Privé Saint-Martin
4 ter Avenue des Mésanges
44270 Machecoul – St Mème
02 40 78 51 27 – accueil@saintmartin-machecoul.fr

**AUTORISATION PARENTALE /
RESPONSABLE LEGAL
VOYAGE SCOLAIRE**

Séjour : ANGERS

Dates : Du 16 au 18 septembre 2025

Je soussigné(e) :

responsable légal(e) de (*nom et prénom élève*) :

atteste avoir pris connaissance de l'organisation du séjour et en accepte les modalités.

autorise mon enfant :
à sortir sans accompagnement de professeur durant le temps libre dont il (elle) disposera dans les limites de l'organisation prévue par le Lycée Saint-Martin avec l'accord du professeur responsable du séjour dans le respect du cadre imposé.

A le

Signature du responsable légal(e)



SEJOUR INTEGRATION ANGERS 1ERES ET T CAP DEROULEMENT

Mardi 16/09	Mercredi 17/09	Jeudi 18/09
<p>8h30 : départ du lycée direction Angers et le lieu d'hébergement</p> <p>Pique-nique apporté par les élèves</p> <p>Visite guidée du château d'Angers</p> <p>Direction le lieu d'hébergement : repas et installation</p>	<p>Matin : Activité encadrée par Anjou Sport</p> <p>Repas</p> <p>Après midi : Rallye photo selfie dans Angers + temps libre</p> <p>Repas et animations</p>	<p>Journée : Terra Botanica</p> <p>17h30 : Retour au lycée</p>

LISTE INDICATIVE DU MATERIEL A EMPORTER

VESTIMENTAIRE	MATERIEL	ADMINISTRATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pull ▪ T.Shirts ▪ Chaussettes ▪ Sous-vêtements ▪ Pantalons ▪ Pyjama ▪ Vêtement de pluie ▪ 1 tenue de sport qui ne craint pas ▪ Lunettes de soleil ▪ Casquette ▪ Nécessaire de toilette avec gel douche et savon + serviette de toilette ▪ Mouchoirs ▪ Bonnes chaussures fermées (baskets) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir une collation pour le matin, le pique-nique et le goûter du 16/09 ▪ Crayons ▪ Bloc-notes (prise de notes) ▪ Sac à dos obligatoire (2 bretelles) ▪ Nécessaire pour boire (gourde ou petite bouteille d'eau) ▪ Jeux de société, cartes (facultatif) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Argent de poche (sous la responsabilité du jeune) ▪ Carte d'identité ▪ Médicaments (traitement avec ordonnance) ▪ Protections hygiéniques

LES REGLES DE VIE DU SEJOUR SUR ANGERS

Le règlement intérieur s'applique lors du séjour. Les règles de savoir vivre et savoir être sont attendues pour que le séjour se déroule dans de bonnes conditions

Le respect

- ✓ Respecter l'identité entière de chaque individu
- ✓ Se respecter entre élèves (verbal et physique)
- ✓ Respecter le sommeil des autres
- ✓ Respecter l'équipe pédagogique et le personnel
- ✓ Respecter les différences des autres
- ✓ Respecter le matériel (car, hébergement, visites...)
- ✓ Respecter les horaires (lever, visites, coucher...)
- ✓ Respecter les limites données

Les locaux

- ✓ Ne pas dégrader le lieu d'hébergement et les alentours
- ✓ Utiliser les poubelles
- ✓ Ne pas fumer dans les locaux
- ✓ Respecter l'environnement
- ✓ Si problème matériel, le signaler
- ✓ Gérer sa chambre

Les visites

- ✓ Ecouter, poser des questions au cours des visites et être attentif
- ✓ Ne pas s'éloigner du groupe pendant les visites
- ✓ Etre à l'heure
- ✓ Etre poli
- ✓ Ne pas manger de chewing-gum pendant les visites
- ✓ Ne pas utiliser de portables pendant les visites

Le car

- ✓ Ne pas manger dans le car
- ✓ Ne pas détériorer ou salir le car (chewing-gum, papier)
- ✓ Ne pas parler au chauffeur de car
- ✓ Ne pas se déplacer dans le car
- ✓ Attacher sa ceinture de sécurité

Savoir faire la différence entre un voyage scolaire et un voyage ordinaire

✂ -----Talon réponse à remettre au professeur titulaire-----

Nom, Prénom de l'élève :

Atteste avoir pris connaissance des règles de vie du séjour et s'engage à les appliquer lors du séjour

Atteste que toute dégradation sera facturée à la famille / responsable légal, que tout débordement fera l'objet d'un retour au domicile de l'élève à la charge de la famille / responsable légal

Signature de l'élève

Signature des parents / responsables légaux



Lycée Professionnel Privé Saint-Martin

4 ter Avenue des Mésanges

44270 Machecoul – St Même

■ 02 40 78 51 27 – accueil@saintmartin-machecoul.fr

SEJOUR INTEGRATION ANGERS DU 16 AU 18 SEPTEMBRE 2025

MODALITES DE PAIEMENT

Le montant de ce séjour d'intégration est de 190€ (hébergement, repas et activités).
Nous vous demandons de régler un 1^{er} acompte avant le 15 septembre d'un montant de 150€.
Le solde vous sera demandé d'ici le 15 octobre 2025.

Ce paiement s'effectue sur votre porte monnaie sur Ecole directe (paiement en ligne)

Nous vous remercions par avance de respecter ces délais. En cas de difficulté de paiement, vous pouvez prendre contact auprès du service comptabilité.

M. Mme

Parents de

Classe de

Ont (a) pris connaissance de l'organisation et du coût estimé du séjour.
Acceptent les modalités et règlent un acompte de 150€ sur l'espace **Ecole Directe** avant le 15 septembre 2025.

Ce premier règlement vous engage : aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement sauf cas de force majeure avec justificatif (certificat d'hospitalisation le certificat médical est non accepté)

Fait-le

A

Signature de la famille / représentant légal

**Coupon réponse à remettre en mains propres
Au professeur principal pour le 1^{er} septembre 2025**



Découvrez toutes nos formations professionnelles sur notre site internet : www.saintmartin-machecoul.fr

Information aux nouvelles familles

EcoleDirecte



➤ Espace Ecole Directe

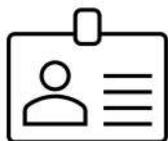
Vous avez reçu par mail, il y a quelques semaines, vos codes d'accès provisoires à l'espace Famille du site Ecole Directe (*vérifiez vos mails indésirables*).

Nous vous conseillons de vous connecter très rapidement, si ce n'est déjà fait, afin d'activer vos codes d'accès définitifs.

Les codes de votre enfant lui seront communiqués le jour de la rentrée par son Professeur Principal.



*Les codes Ecole Directe des Parents sont différents des codes élèves. Il est **très important que chacun utilise les codes qui lui sont attribués.***



➤ Carte magnétique

Votre enfant se verra attribuer une carte magnétique le jour de la rentrée. Cette carte lui servira **pour le passage au self, pour les photocopies et pour les impressions** au sein de l'établissement dans tous les cas.



Cette carte durera tout le temps de sa scolarité dans l'établissement. Il devra la garder d'une année sur l'autre. **En cas de perte, elle sera refacturée 10 €.**



➤ Règlement du Self

Votre enfant est inscrit sous le régime de la demi-pension ou de l'externat.

Le paiement sécurisé des repas s'effectue par carte bancaire depuis votre **Espace Famille**, sur votre compte **Ecole Directe***. Le prix d'un repas s'élève à 5€95.

A chaque repas, votre enfant passera sa carte, et son repas sera décompté de votre panier le lendemain.

Vous pourrez faire une demande de repas exceptionnel (si externe) ou d'absence exceptionnelle (si demi-pensionnaire) directement depuis votre espace famille Ecole Directe.



Attention, toute demande de changement doit être effectuée 48h avant.

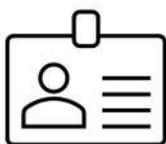
Information aux familles d'élèves déjà scolarisés au lycée St Martin

EcoleDirecte



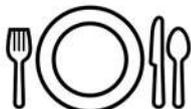
➤ Espace Ecole Directe

Vous conservez d'une année sur l'autre vos codes Parents et vos codes Elèves.



➤ Carte magnétique

Votre enfant doit venir avec **la carte qui lui a été attribuée l'an dernier**. En cas de perte, il doit se signaler au secrétariat, et elle lui sera refacturée 10 €.



➤ Rappel du règlement du Self

Votre enfant est inscrit sous le régime de la demi-pension ou de l'externat.

Le paiement sécurisé des repas s'effectue par carte bancaire depuis votre **Espace Famille**, sur votre compte **Ecole Directe***. Le prix d'un repas s'élève à 5€95.

A chaque repas, votre enfant passera sa carte, et son repas sera décompté de votre panier le lendemain.

Vous pourrez faire une demande de repas exceptionnel (si externe) ou d'absence exceptionnelle (si demi-pensionnaire) directement depuis votre espace famille.



Attention, toute demande de changement doit être effectuée 48h avant.